

Procès-verbal de séance du conseil municipal du Jeudi 28 Août 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Huit Août à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 19 Août 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Votants	11
Excusés	3

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : Morin Jacques, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice.

Pouvoirs : Morin Jacques à Morisset Florian.

Secrétaire de séance : BRETON Marc. Assistait également : Marylore SÉCHET, secrétaire de mairie

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 Juillet 2025.

DÉLIBÉRATION N°2025-36 – Décision Modificative- DM N°3 -Achat parcelles G15-G17-G18

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire d'établir une Décision Modificative au budget 2025 afin de permettre le paiement de l'achat des parcelles à M. Chauveau Laurent. En effet, cette dépense n'avait pas été initialement prévue lors de l'élaboration du budget. Le conseil municipal accepte la décision modificative n°3 suivante qui comprend l'achat et les frais d'acte :

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 179 : Terrains nus	1 400,00
231 (23) - 177 : Immobilisations corporelles	-1 400,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

1-Adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne pour année 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agence est chargée d'apporter, au département, **aux communes** et aux établissements publics intercommunaux de la Vienne qui le demandent, **une assistance technique, juridique ou financière**.

Elle assure notamment, des missions de veille, de conseil, d'études préalables et de programmation, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre afin d'aider à la réalisation optimale des projets dans leur globalité, dans le respect des règles et des normes.

L'Agence a vocation à réaliser toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre ces objectifs précédemment décrits, et à assurer l'information aux élus par l'organisation de réunions, la diffusion de brochures, bulletins, notes et tous supports adaptés. Elle assure également la maintenance informatique, les logiciels, l'instruction des actes d'urbanisme...

DÉLIBÉRATION N°2025-37- Adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne,

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par L'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté,

DÉCIDE :

-d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne à compter du 1^{er} janvier 2026,

-d'approuver ses nouvelles conditions générales,

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2- État des lieux des boîtes aux lettres par la Poste

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste informant la commune de la fermeture des boîtes aux lettres situées dans les villages de Chez Perochon et Les Mauvoisins .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal tient à exprimer son **mécontentement face à ces suppressions de service**, qui pénalisent les habitants de ces secteurs, notamment les personnes âgées ou peu mobiles.

Le Conseil rappelle que la commune de Genouillé contribue activement au fonctionnement de La Poste, notamment **par la distribution régulière de son bulletin d'informations via les services postaux**, ainsi que par **des achats de timbres réalisés de manière constante**.

Un courrier sera adressé à La Poste afin de faire part officiellement de la position du Conseil Municipal et de demander le maintien de ce service de proximité essentiel.

3- Situation avancement travaux Espace multi-activités

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de l'espace multi-activités. Le mois d'août a été relativement calme en raison des congés d'été.

Les réunions de chantier ont repris le **26 août**.

Les **travaux intérieurs sont en cours**, avec notamment la **pose du carrelage et de la faïence en phase de finition**.

La réalisation de l'enduit est programmée prochainement.

Les prochaines étapes concernent également **le choix du mobilier et l'aménagement du bar**, qui feront l'objet de réflexions et de décisions dans les jours à venir.

4-Réflexion sur le fonctionnement de l'Espace multi-activités

Bar/Restaurant et halle – Règlement intérieur et recherche de gérant

Le Conseil Municipal a décidé d'établir **un règlement intérieur** pour le bar/restaurant et la halle, afin de **préciser clairement les conditions de fonctionnement et d'utilisation de ces espaces**.

Une **convention d'occupation sera également élaborée** avec les futurs gérants afin d'encadrer les modalités d'exploitation.

La **recherche de gérant est actuellement en cours**. La commune est en contact avec un couple résidant dans la région, manifestement très intéressé par le projet, et proposant des idées pertinentes et en adéquation avec les objectifs fixés. Les échanges se poursuivent dans ce cadre.

5-Programme prévisionnel d'activités des associations 2026

Il conviendra de **contacter les associations de la commune** afin de leur demander de **communiquer les dates prévisionnelles de leurs manifestations pour l'année 2026** pour permettre d'établir un **calendrier communal** et de faciliter l'organisation et la coordination des événements à venir.

6 Cadeau de Naissance

La commune octroie actuellement une **prime de naissance d'un montant de 50 €** pour chaque naissance déclarée dans une famille résidant sur le territoire communal, **conformément à la délibération n°10/2021 du 27 février 2021**.

Cette prime est versée sur un **livret A ouvert au nom de l'enfant** à la Banque Postale.

Cependant, dans les faits, ce dispositif rencontre **des difficultés de mise en œuvre**, notamment en raison de **démarches administratives parfois contraignantes pour les familles** (fourniture de documents spécifiques, contraintes liées aux établissements bancaires...).

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir ce dispositif, considérant qu'il constitue un **geste de bienvenue symbolique et important** envers les nouveau-nés de la commune.

Une **communication plus claire et systématique** sera envisagée **au moment de la naissance**, afin d'accompagner les familles dans la démarche et d'en faciliter l'accès.

7- Création activité cours de guitare

Un administré de la commune, M. Rémy Van de Moosdyk, a proposé la création d'une activité de **cours collectifs de guitare**, qui se tiendraient **tous les vendredis soirs de 20h00 à 21h30**.

Il a demandé l'autorisation d'utiliser une salle communale pour ces séances.

Le Conseil Municipal a décidé **d'accepter cette proposition** et d'**octroyer le prêt d'une salle** communale pour la tenue de ces cours.

8- Calendrier réunions et activités municipales 2026

Prochaines dates à noter

Le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates importantes à inscrire dans leurs agendas :

- Lundi 29 Septembre 2025 à 18h30 : dépouillement jeu concours en présence de l'Association des Amis de Genouillé, du conseil municipal et de l'Association D'CLIC PHOTO Civray.
- Jeudi 2 octobre 2025 à 20h30 : Réunion du Conseil Municipal
- Jeudi 6 novembre 2025 à 20h30 : Réunion du Conseil Municipal
- Jeudi 13 novembre 2025 : Anniversaire du Bataclan à partir de 18h30, en présence de Monsieur le Préfet de la Vienne
- Jeudi 18 décembre 2025 à 20h30 : Réunion du Conseil Municipal
- Samedi 20 décembre 2025 matin : Distribution des colis aux **personnes âgées de 75 ans et plus**
- Vendredi 9 janvier 2026 : Cérémonie des vœux à 18h30

9- Questions diverses

Il a été évoqué la nécessité de **réfléchir au thème de la prochaine exposition prévue en 2026**.

Clôture de la réunion à 22h30